

## Conseil Municipal - Modification des Commissions et Délégations

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : J'ai décidé de modifier la délégation de fonctions confiée à M. Bernard RÉGNIER qui sera désormais chargé de la **Voirie-Circulation - Éclairage Public - Nettoyement - Plan - Système d'Informations Géographiques - Police Municipale - Occupation du Domaine Public - Taxis - Foires et Marchés.**

J'ai également décidé de nommer M. Jean MILLE Conseiller Municipal Délégué ; il sera chargé de **l'Administration Générale, de l'Abattoir, de la Réglementation et de la Sécurité.**

Ces dernières dispositions, ainsi que les récents changements intervenus au sein de notre assemblée, entraînent les modifications suivantes dans les commissions et délégations :

**2<sup>ème</sup> Commission** : *Urbanisme - Action Foncière*

Ajouter M. NOT

**2<sup>ème</sup> Commission Bis** : *Développement Économique*

Ajouter M. LIME

**3<sup>ème</sup> Commission** : *Vie Associative - Vie des Quartiers - Tourisme - Citadelle - Kursaal*

Retirer M. FERRÉOL

**4<sup>ème</sup> Commission** : *Relations Extérieures - Agglomération - Région de Franche-Comté - Affaires Européennes - Jumelages*

Retirer M. FERRÉOL

**6<sup>ème</sup> Commission** : *Solidarité - Action Sociale*

Retirer M. FERRÉOL

**8<sup>ème</sup> Commission** : *Voirie - Circulation - Éclairage Public - Nettoyement - Plan - Système d'Informations Géographiques - Police Municipale - Occupation du Domaine Public - Taxis - Foires et Marché*

Ajouter M. NOT

**9<sup>ème</sup> Commission** : *Action Culturelle*

Devient 16<sup>ème</sup> Commission

Vice-Président : M. FERRÉOL

Ajouter Mme TETU

**10<sup>ème</sup> Commission** : *Information - Communication*

Devient 9<sup>ème</sup> Commission

Ajouter M. LIME

Retirer M. FERRÉOL

**11<sup>ème</sup> Commission** : *Enseignement - oeuvres scolaires*

Devient 10<sup>ème</sup> Commission

Ajouter M. BAUDIER

Retirer M. FERRÉOL

**12<sup>ème</sup> Commission** : *Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Développement social des quartiers*

Devient 11<sup>ème</sup> Commission

Retirer M. FERRÉOL

**12<sup>ème</sup> Commission Bis** : *Animation socio-culturelle*

Devient 11<sup>ème</sup> Commission Bis

Retirer M. FERRÉOL

**14<sup>ème</sup> Commission** : *Eaux - Assainissement - Informatique*

Devient 15<sup>ème</sup> Commission

Vice-Président : M. RUEFF

**16<sup>ème</sup> Commission** : *Relations Publiques - Bâtiments Communaux - Parc Automobile*

Devient 14<sup>ème</sup> Commission

Ajouter M. NOT

**17<sup>ème</sup> Commission + nouvelles attributions** : *Administration Générale - Réglementation - Sécurité - Abattoir*

Vice-Président : M. MILLE, Conseiller Municipal Délégué

**Commission Communale des Taxis et Voitures de Petite Remise**

Vice-Président : **M. RÉGNIER** remplace M. RUEFF

**Commission de Surveillance de l'Abattoir**

**M. MILLE** remplace M. RUEFF

**Comité Technique Paritaire - Sapeurs-Pompiers Professionnels**

**M. MEUNIER** remplace M. GALLAT en tant que Délégué titulaire

**M. NOT** devient Délégué suppléant

**Élections**

a) *Prud'homales*

Le Maire ou son représentant : **M. MILLE** remplace M. RUEFF

b) *Chambre de Métiers*

Le Maire ou son représentant : **M. MILLE** remplace M. RUEFF

c) *Chambre d'Agriculture*

Le Maire ou son représentant : **M. MILLE** remplace M. RUEFF

### **Jury d'Assises**

Le Maire ou son représentant : **M. MILLE** remplace M. RUEFF

### **Commission Communale des Impôts Directs**

Commissaires titulaires : ajouter **Mme GUINCHARD-KUNSTLER**

La liste des Commissions Générales, modifiée, s'établit dorénavant comme suit :

**1<sup>ère</sup> Commission** : Finances - Budgets

**2<sup>ème</sup> Commission** : Urbanisme - Action Foncière

**2<sup>ème</sup> Commission Bis** : Développement Économique

**3<sup>ème</sup> Commission** : Vie Associative - Vie des Quartiers - Tourisme - Citadelle - Kursaal

**4<sup>ème</sup> Commission** : Relations Extérieures - Agglomération Région de Franche-Comté - Affaires Européennes - Jumelages

**5<sup>ème</sup> Commission** : Solidarité - Action Sociale

**6<sup>ème</sup> Commission** : Voirie - Circulation - Éclairage Public - Nettoyement - Plan - Système d'Informations Géographiques - Police Municipale - Occupation du Domaine Public- Foires et Marché - Taxis

**7<sup>ème</sup> Commission** : Logement

**8<sup>ème</sup> Commission** : Environnement (espaces verts - forêts - déchets urbains - maîtrise de l'énergie)

**9<sup>ème</sup> Commission** : Sports

**9<sup>ème</sup> Commission** : Information - Communication

**10<sup>ème</sup> Commission** : Enseignement - Oeuvres scolaires

**10<sup>ème</sup> Commission Bis** : Personnel Communal - Sapeurs-Pompiers

**11<sup>ème</sup> Commission** : Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Développement Social des Quartiers

**11<sup>ème</sup> Commission Bis** : Animation Socio-Culturelle

**12<sup>ème</sup> Commission** : Hygiène-Santé - Salubrité

**13<sup>ème</sup> Commission** : Transports - Stationnement

**14<sup>ème</sup> Commission** : Relations Publiques - Bâtiments Communaux - Parc Automobile

**15<sup>ème</sup> Commission** : Eau - Assainissement - Informatique

**16<sup>ème</sup> Commission** : Action Culturelle

**17<sup>ème</sup> Commission** : Administration Générale - Réglementation - Sécurité - Abattoir

## DÉLÉGATIONS

### **Enseignement secondaire**

- *Collège Lumière* : **Mme DUFAY** remplace M. GALLAT, en tant que déléguée titulaire
- *LEP des Graviers Blancs* : **M. DE SURY** remplace M. GALLAT, en tant que délégué titulaire
- *Collège Camus* : **M. HINTZY** remplace M. GALLAT, en tant que délégué suppléant

### **Comité du Port Fluvial**

Le Maire ou son représentant : **M. RUEFF** remplace M. GALLAT

### **Commission Territoriale «Rhône-Saône» des voies navigables**

**M. RUEFF** remplace M. GALLAT

### **Commission Permanente d'Enquête des Ports Fluviaux du Département du Doubs**

**M. RUEFF** remplace M. GALLAT

### **Association de Gestion des Activités Cinéma Kursaal**

**M. FERRÉOL** remplace M. LLIME

### **Association Espace Besançon-Planoise**

**M. FERRÉOL** remplace M. LIME

### **District du Grand Besançon**

**M. RUEFF** remplace M. GALLAT, en tant que délégué titulaire

**M. LIEVREMONT** remplace M. RUEFF, en qualité de suppléant

### **Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule**

**M. RUEFF** remplace M. GALLAT

### **Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin**

**M. RUEFF** remplace M. GALLAT

**Personnel Communal - Comité d'Hygiène et de Sécurité Ville et CCAS**

*b) Délégués titulaires*

**M. BAUDIER** remplace M. GALLAT

**M. NOT** est désigné en tant que suppléant en remplacement de M. BAUDIER

**Concession du Service Extérieur des Pompes Funèbres**

*Commission de Concertation*

**M. MILLE** remplace M. RUEFF

**Commission Départementale du Commerce non Sédentaire**

Un représentant du Conseil Municipal : **M. RÉGNIER** remplace M. RUEFF

**Syndicat Mixte d'Étude pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs**

**M. RUEFF** remplace M. GALLAT, titulaire.

**M. LE MAIRE** : Voilà donc les modifications qui sont apportées aux différentes commissions qui constituent l'ossature de toutes les réflexions qui ont lieu au sein de l'équipe municipale. Monsieur TOURRAIN souhaite maintenant parler ?

**M. TOURRAIN** : Bien sûr. Monsieur le Maire, je n'ai pas pour habitude de distribuer des bons points ou des pénalités. Lors de certaines séances, je vous ai trouvé et je vous l'ai dit, excellent, quelquefois très bon, quelquefois bon mais ce soir vous êtes franchement décevant.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai encore rien dit !

**M. TOURRAIN** : Vous êtes décevant par les décisions que vous avez prises et les propositions que vous avez faites. Et je m'explique : je ne vais pas m'apitoyer sur le sort de M. LIME, pas plus que je ne l'ai fait pour M. de SURY, pour Mme BULTOT ou pour M. GALLAT. J'ai encore beaucoup moins de raisons de le faire en ce qui concerne M. LIME car les trois que j'ai cités étaient des braves gens (rires). Ils n'avaient jamais essayé de tricher avec le règlement alors qu'à trois reprises, Monsieur le Maire, M. LIME a usé d'artifices, vous le savez très bien et vous l'avez laissé faire, pour essayer de débattre de problèmes de la culture à l'occasion d'un rapport qui n'avait rien à voir avec le programme général de la culture, une fois c'était le lyrique, une autre fois c'était la conservation des archives, la troisième fois c'était à propos d'un autre sujet. Et à chaque fois, M. LIME, votre Adjoint, l'a fait en des termes désobligeants pour l'Opposition voire même provocateurs. J'ai ici quelques extraits de ses déclarations et en particulier, je vous renvoie à la page 3231 du BO.

La liste est longue de vos adjoints qui ont quitté la barque ou que vous avez balancés par-dessus bord. Il y a eu MM. VAGNERON et CARREZ mais c'était pour cause de divorce d'avec le parti communiste. Vous avez eu ensuite M. BRETON sous un prétexte qui n'a jamais été bien élucidé.

**M. LE MAIRE** : On peut en reparler.

**M. TOURRAIN** : Vous avez Mme DAVID, MM. DEFRASNE, KOHLER, CRETIN, COLLETTE, FRACHEBOIS, MARQUISET tous débarqué en 1989 avec BRIOT et CASTELLA. Ces temps derniers, vous avez eu M. de SURY avec une conférence de presse qui était ô vraiment touchante par les

regards que vous vous portiez l'un et l'autre, puis Mme BULTOT qui n'avait pas compris qu'il n'y avait rien à comprendre dans ce que vous aviez décidé puisque vous aviez décidé de demander à votre Adjoint de faire une étude sur la privatisation dont vous ne vouliez pas. Comble de l'incohérence ! Et puis ça a été M. GALLAT et puis M. LIME. Dans tous ces cas, Monsieur le Maire, je pense que vous lisez l'Est Républicain de temps en temps...

**M. LE MAIRE :** Assidûment.

**M. TOURRAIN :** ...eh bien j'ai remarqué que les uns comme les autres se plaignaient du sort qui leur avait été fait. Vous me faites penser à ce passage de la liturgie qu'est le De Profundis (rires) «des profondeurs montait la clameur». Vos Adjoints ne sont pas tellement satisfaits de la manière dont vous procédez. Vous avez beau dire, cela montre justement que le Maire n'a pas cet autoritarisme dont vous parlez souvent en disant que chacun devra obéir au doigt et à l'œil, absolument pas. Par vos prises de position successives, vous montrez que pour vous celui qui ne se plie pas parmi vos Adjoints doit s'en aller.

Mais suprême incohérence, ce soir, vous en apportez la preuve et j'ai bien eu raison tout à l'heure de vous demander d'aller jusqu'au bout pour les délégations, lorsque vous dites que M. RUEFF sera chargé de l'eau et de l'assainissement. Que disiez-vous à la page 3745 du BO séance du 17 février 1992 ? «Si j'ai confié à Jean-Philippe GALLAT cette délégation de l'environnement, c'est que cela allait de soi. C'était la logique même que, s'intéressant à l'eau et à l'assainissement, il puisse ensuite parler des déchets, etc. et voir l'environnement dans son ensemble. C'était la délégation logique qui lui revenait». Aujourd'hui, Mme BULTOT vous ayant apporté un soutien, je ne sais pas s'il était élastique ou solide, vous avez oublié ce que vous aviez dit, que cette méchante avait rompu le contrat moral qui la liait avec vous et que vous ne vouliez plus en entendre parler. Les élections législatives passées, on ouvre les bras à Mme BULTOT et M. GALLAT qui avait eu une attitude politique ambiguë, va voir aux Antilles s'il peut se faire élire là-bas (rires), il aura du mal !

Deuxième incohérence ce soir en parlant de la culture. J'ai lu partout que vous n'étiez pas tout à fait d'accord avec M. LIME. D'ailleurs M. LIME a eu cette phrase magnifique : «je rêvais d'un ensemble musical et culturel important». Comme vous aviez chiffré vous-même l'auditorium à 60 MF, l'ensemble dont rêvait M. LIME devait coûter beaucoup plus cher, un petit peu comme le Musée du Temps où on était passé allègrement de 20 MF à 70 MF. Vous seriez cohérent si vous disiez que vous condamnez la politique menée par M. LIME...

**M. LE MAIRE :** Je ne la condamne pas.

**M. TOURRAIN :** ...politique qu'il n'a d'ailleurs jamais, malgré nos demandes, présentée devant le Conseil Municipal. A trois reprises, on a demandé qu'il y ait un débat sur la politique culturelle, il n'y en a pas eu sur la politique culturelle, il n'y en a pas eu sur la politique économique, il n'y en a pas eu sur la politique urbanistique. Demain vous viendrez nous dire que le programme 2001 est la réflexion de l'été avec la Municipalité, alors que pendant tout l'été vous avez peut-être chanté sur des projets, mais en tout cas vous n'avez pas réussi à vous mettre d'accord avec M. LIME. Ce soir vous nous dites «je désigne un Adjoint», que je salue parce que c'est un homme sympathique...

**M. LE MAIRE :** Il a cette chance-là, lui !

**M. TOURRAIN :** ...je sais saluer les hommes quand ils le méritent, et vous nous dites qu'il va continuer la politique de M. LIME, d'où encore une autre incohérence identique à celle que je relevais tout à l'heure en ce qui concernait les missions confiées à M. RUEFF. Bref, votre mécanique s'enraye à chaque instant. A chaque instant il y a un mécanisme qui casse. Certes, votre mécanique

commence à être un peu rouillée, elle est vieille, je sais bien qu'il en faudra changer (rires), j'espère que ça arrivera rapidement.

Je vais terminer sur une note d'humour, je pense que le restant aussi était...

**M. LE MAIRE** : ...n'était pas sérieux !

**M. TOURRAIN** : ...à inclure dedans. Vous avez deux satisfactions ce soir bien que je vous aie qualifié, je n'ai pas dit médiocre, mais de décevant par rapport à ce que vous êtes d'habitude. D'une part vous avez ce cri du cœur de M. LIME qui dit «nous ne sommes rien» ce qui ne m'étonne pas car le néant existe ; et il a repris ce que j'ai dit justement dans le débat qui m'avait opposé à ses provocations. Je lui disais en parlant de vous : «j'ai déjà dit que s'il n'était pas là vous ne pèseriez pas lourd» et je le répète. Donc M. LIME dans la presse en faisant son mea culpa dit : «je suis faible, vraiment il n'y a qu'un chef c'est M. SCHWINT, tous les autres ne valent rien».

**M. LE MAIRE** : C'est quelle partie de la liturgie ça ?

**M. TOURRAIN** : Deuxième satisfaction, et le grand rédempteur vous en tiendra compte, Mme BULTOT nous a dit un soir «dans les couloirs de la Mairie, j'erre comme une âme en peine». Eh bien, ce soir vous pouvez au moins avoir une satisfaction, vous avez rendu à cette âme sa sérénité, cette âme en peine vous l'avez rendue au corps constitué des Adjointes. Donc soyez content, le Bon Dieu, pas celui de la semaine dernière mais l'autre, vous le rendra au centuple.

**M. LE MAIRE** : Monsieur TOURRAIN, je ne qualifierai pas votre réflexion de passable ou médiocre. C'est vrai que toute opposition politique doit saisir l'opportunité d'une petite difficulté qui surgit entre le Maire et un Adjoint, s'engouffrer dans cette brèche pour faire sauter la machine, la maison, mais ce genre-là ne prendra pas une fois de plus ce soir.

Lorsqu' j'ai dit tout à l'heure que Marcel FERRÉOL poursuivrait la politique culturelle menée depuis quatre ans par Bernard LIME, c'est vrai. Il y avait entre Bernard LIME et moi quelques points de désaccord ; sur 90 à 95 % de la politique culturelle menée depuis quatre ans, nous étions tous sur la même longueur d'ondes, je pourrais le rappeler dans un instant, point par point. Nous avons mené une politique culturelle qui n'est pas ce que vous pensez d'après ce que j'ai pu lire, de ce que disait l'opposition «Une Ambition pour Besançon» dans le grand journal régional l'Est Républicain, c'est que notre politique culturelle est inexistante. Eh bien, je vais vous prouver dans un instant que cette politique culturelle existe bel et bien et qu'elle a fait l'unanimité de l'équipe municipale sauf deux points d'achoppement sur lesquels on peut s'expliquer quand vous le souhaitez. Et quand je disais que Marcel FERRÉOL, qui faisait partie de cette Commission Culturelle avait pris position sur les différents domaines que j'ai indiqués tout à l'heure de la politique de la Ville, c'est parfaitement cohérent. Autrement dit, la politique culturelle de la Ville ne changera pas demain parce que l'Adjoint à la Culture, pour des raisons qui lui sont propres, que je reconnais, a démissionné. Elle sera poursuivie, peut-être même amplifiée si possible, améliorée pourquoi pas puisque M. FERRÉOL est plus sympathique à vos yeux que M. LIME et nous continuerons comme nous l'avons déterminé depuis quatre ans cette politique culturelle sur laquelle je voudrais revenir quelques instants pour répondre un petit peu à tout ce qu'on dit.

Premièrement, nous n'avons aucun complexe à avoir sur notre politique culturelle. Il suffirait simplement de lire une page récente de l'Est Républicain rapportant ce qui se passe en ville ces jours-ci. Il y a du rock, encore du rock, orgue et trompette, troubadours et fresques médiévales, c'est un concert, il y a au Théâtre demain «La jalousie», il y a les Mitouls au Kursaal, autre théâtre, il y a «Sans commentaires» au Théâtre de Poche, il y a «Musique en kiosque» et «Orphée» simplement pour une ou deux journées à Besançon. Alors n'allons pas dire qu'il n'y a pas de politique culturelle à

Besançon. Le seul défaut de cette politique culturelle c'est qu'elle est peut-être très très diversifiée et qu'il n'y a pas d'éléments comme un grand festival de jazz ou de la bande dessinée, etc. qui feraient parler de la capitale régionale Besançon. Mais c'est notre volonté depuis toujours d'offrir aux Bisontins des spectacles, des événements très variés dans toutes les directions pour que chacun puisse s'y retrouver.

Cela paraît peut-être pâlichon et pourtant l'effort budgétaire de la Ville en matière culturelle est important. Quand je regarde le compte administratif de 1992, je constate que pour la culture, il y a deux chapitres qui indiquent clairement que d'une part dans l'enseignement, c'est le 943, il y a 20 MF pour le Conservatoire de Musique et 12 MF pour l'École des Beaux-Arts, ce qui fait 32 MF. Quand je regarde le chapitre 945 sport et beaux-arts, il y a pour la culture 110 MF. 110 + 32 cela fait 142 MF au compte administratif de la Ville de Besançon uniquement pour les secteurs culturels proprement dits. Mais la culture, ce n'est pas simplement ce que propose la Commission Culturelle, ce qui se fait dans les bibliothèques, les musées, la Médiathèque, à Planoise, au CDN, etc. c'est aussi tout ce que font les autres délégations en matière de culture et c'est beaucoup plus que les 142 MF que je viens d'indiquer. Lorsqu'on met une statue à Port Douvot, c'est de la culture, lorsqu'on réhabilite la place de la Mairie, c'est de la culture, lorsqu'en urbanisme on va ravalier les façades c'est encore de la culture c'est-à-dire que la culture est multiple. Alors ne disons pas qu'on est timide en matière de culture, ce n'est pas vrai, c'est exactement l'inverse.

Je prends le Festival ; le Président -ou le Directeur- du Festival l'a dit lui-même, la Ville ne nous accorde que 600 000 F cette année, ce n'est pas vrai car la Commission Culturelle propose une subvention de 600 000 F au Festival mais la Commission de Communication y ajoute 110 000 F, nos services municipaux y ont travaillé et l'on a évalué ces prestations l'an dernier à 450 000 F. Donc l'aide au Festival est en fait de 1 200 000 F c'est-à-dire le double de ce qui est indiqué. Aussi lorsque l'on dit qu'on aide faiblement le Festival par une subvention culturelle de 600 000 F, ce n'est pas la réalité. La mise à disposition de personnel, de locaux pour les locations et abonnements représentent une part non négligeable dans l'apport de la Ville au Festival.

J'ai demandé à mes services financiers de rechercher combien nous donnons depuis 1989 en direction de la musique, du CDN, de l'Espace Planoise, du théâtre, des bibliothèques, des musées ; j'ai constaté qu'il y avait partout une augmentation au moins égale à l'augmentation du coût de la vie sinon plus. Dans les priorités qui sont les nôtres, nous avons depuis quatre ans réalisé beaucoup de choses. Je n'énoncerai pas tout ce qui est fait et Bernard LIME l'a exprimé ici en 1991 il y a deux. C'est vrai que c'était à propos d'un renouvellement de contrat, vous trouverez cela sur les bulletins officiels dont vous faites collection et que vous lisez et relisez très attentivement, vous le trouverez. Bernard LIME avait donné cinq priorités à la Commission Culturelle, c'était les cinq priorités de la Municipalité, du Maire, du Conseil Municipal puisque c'est le 27 mai 1991 que nous en avons parlées, que nous en avons débattu. Ces cinq priorités étaient : la lecture publique, nous continuerons dans ce sens-là, le patrimoine, nous avons fait déjà beaucoup de choses on continuera, le Festival de Musique pareil, le soutien aux associations nous poursuivons et de la communication en matière de culture, c'est fait et ce sera poursuivi. Donc les priorités nous les maintenons et nous les renforcerons lorsque je vous parlerai du projet 2001 car c'est dans la suite logique de notre politique culturelle.

Il ne faut pas se voiler la face, il y a eu, c'est vrai, un désaccord sur la restructuration du Théâtre Municipal et sur la place du lyrique dans l'ensemble de l'action culturelle. L'Adjoint a estimé qu'il ne pouvait poursuivre. Dans ce cas-là, on prend un autre Adjoint aux Affaires Culturelles mais qui ira presque totalement dans le sens que nous avons donné jusqu'à présent à notre action en ce domaine. Il n'y a pas de quoi fouetter un chat et nous rappeler ce qui s'est passé avec M. BRETON ou avec Mme DAVID qui, d'ailleurs, est partie d'elle-même.

**M. TOURRAIN** : Ça ne vous portera pas chance.

**M. LE MAIRE** : Mais si ! Cela nous portera chance, vous verrez. Voilà donc ce que je voulais expliquer très clairement et je vous indique tout de suite que dans quelques mois, lorsque le nouvel Adjoint aux Affaires Culturelles aura fait le tour des problèmes, nous aurons ici pendant le temps que vous voudrez y consacrer, un nouveau débat sur la politique culturelle de la Ville qui n'a rien à envier aux politiques culturelles des autres villes. C'est vrai que certaines villes organisent une manifestation exceptionnelle par an à laquelle elles consacrent 10 ou 12 MF... Ce n'est pas notre politique. Nous, nous voulons essayer de satisfaire le maximum de Bisontins, de Franc-Comtois qui viennent ici dans cette capitale pour y trouver ce qu'ils souhaitent, c'est-à-dire peut-être du lyrique, une opérette, mais aussi un festival mais également des créations à l'Espace Planoise, un Centre Dramatique National de très bonne qualité, un Musée extraordinaire où depuis très longtemps nous avons fait des efforts, une Médiathèque qui manque encore peut-être de moyens de fonctionnement et de renouvellement de collections mais qui marche très bien. Tout cela, je crois, est riche et surtout pour l'avenir où nous poursuivrons dans le même sens.

**M. TOURRAIN** : Ce que j'ai déploré à trois reprises, Monsieur le Maire, c'est qu'il n'ait pas été débattu de la politique culturelle en tant que politique d'ensemble. A chaque fois, cela l'a été, comme vous les appelez très bien, par des cavaliers utilisés par votre Adjoint. C'était au détour d'une question subsidiaire ou d'un rapport ponctuel. Cela fait quand même depuis mars 1989 que nous sommes ici et on n'a pas beaucoup entendu parler des problèmes de la culture. Aussi, comme il ne vous reste que deux ans, j'espère que votre nouvel Adjoint qui est jeune et certainement plein de flamme va pouvoir d'ici peu nous présenter un programme.

Maintenant, je voudrais vous poser une question sur les chiffres de 145 MF et de 110 MF que vous avez cités ; il s'agit des dépenses directes et indirectes confondues ?

**M. LE MAIRE** : Oui, ce sont les chiffres du compte administratif.

**M. TOURRAIN** : De toute façon, je suis obligé de relever un certain nombre d'incohérences, par exemple lorsque vous nous dites qu'avec M. LIME, cela se passait très bien. Si votre désaccord portait sur si peu, on se demande pourquoi il a fait un pareil «pataquès».

**M. LE MAIRE** : C'est vous qui faites un pataquès. Mais je vous répondrai que cette politique culturelle nous l'avons déterminée en 1989. Nous avons un programme très clair, très précis, qui a été re-précisé à maintes reprises et pas au détour d'une question mineure. Cette politique, elle est menée hebdomadairement et mensuellement par une Commission Culturelle qui a beaucoup travaillé et à laquelle, il faut le souligner, peu de Conseillers Municipaux de votre formation participent. J'ai présidé récemment trois réunions de commissions, Monsieur TOURRAIN ; or, bizarrement, je n'y ai pas vu un membre de l'Opposition, alors ne dites pas que vous fréquentez les commissions, ce n'est pas vrai. On peut vous donner les chiffres puisqu'on a un compte rendu de toutes les commissions.

**M. LIME** : Je n'ai pas l'intention de débattre globalement sur les problèmes de la culture aujourd'hui. Je me suis exprimé très clairement sur les désaccords que j'avais et sur les raisons pour lesquelles je ne me sentais pas à même de les assumer. Je voudrais simplement dire que je n'ai pas fait de pataquès. Quand on démissionne, ce n'est pas faire un pataquès et là n'était pas l'objet. Je signale en passant à M. TOURRAIN pour me maintenir dans mon rôle antipathique, que si je n'étais rien je ne serais même pas parti ; le fait de partir prouve que les Adjoints sont quelque chose, ça me paraît clair. Et simplement, sur le dernier point qu'il a abordé et sur l'arithmétique des présences, je dois dire qu'en effet nous n'avons en Commission Culturelle la présence effective et alors très régulière d'un représentant de la liste Une Ambition pour Besançon, parce que le représentant des Verts a toujours

été là, que depuis que M. SALOMON a, dans cette commission, remplacé M. VIALATTE. M. VIALATTE n'est venu qu'à la réunion où la commission fut très ouverte sur le Musée du Temps. Là bien sûr, il a quand même pensé que vu ce qu'il disait là-dessus depuis un certain temps il fallait qu'il y soit. Quant à M. BAS, je crois qu'il est venu les trois premières fois. Vu que la Commission Culturelle se réunit très souvent, et avec une participation d'ailleurs globalement intense, cela montre ce qu'il en est de l'arithmétique. Effectivement il y a eu un changement récemment depuis que M. SALOMON est là parce que lui, il y vient régulièrement.

**M. LE MAIRE :** M. TOURRAIN s'est exprimé largement et suffisamment, nous prenons le point suivant de l'ordre du jour.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale adopte les modifications proposées au sein des Commissions et Délégations.